

OBJET :
APPROBATION ET
AUTORISATION
DE SIGNATURE -
CONVENTION
D'UTILISATION DE
LA MARQUE
COLLECTIVE
« PROJET
ALIMENTAIRE
TERRITORIAL »

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

17 JUIL. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni,
BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET
Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ
Patricia, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane,
THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT
François,
Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi d'avenir pour l'agriculture,
l'alimentation et la forêt de 2014 institue les projets alimentaires territoriaux
(P.A.T.).

Ce dispositif contribue au développement de l'agriculture sur un territoire tout en
promouvant la qualité de l'alimentation. Les états généraux de l'alimentation ont
réaffirmé le nécessaire ancrage territorial de la production alimentaire, qui
répond à l'attente légitime des citoyens d'accéder à une alimentation saine, sûre
et durable.

Par leurs actions structurantes et fédératrices, les projets alimentaires
territoriaux accompagnent la transformation des modèles locaux de production
et de distribution pour mieux satisfaire les besoins des consommateurs. Ils
contribuent ainsi au dynamisme économique des territoires.

La Ville de Castelnaudary, qui a initié et développé cette démarche sur son
territoire, peut aujourd'hui accéder à une reconnaissance officielle de son
engagement, en utilisant la marque collective « Projet Alimentaire
Territorial reconnu par le ministère de l'agriculture » et le logo qui y est associé.

Cette reconnaissance officielle fait l'objet d'une convention d'utilisation, valable
trois ans et reconductible sous conditions.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention d'utilisation de la marque collective « Projet Alimentaire Territorial reconnu par le ministère de l'agriculture ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la convention d'utilisation de la marque collective, telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la marque collective, telle qu'annexée à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

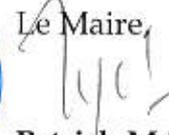
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

| |
|---|
| Ampliation faite le : 17 JUIL. 2018 |
| Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 16 JUIL. 2018 |
| Par publication le : 17 JUIL. 2018 |
| Par délégation, Le Directeur Général des Services |
|  |
| Hervé ANTOINE |



Accusé de réception de Préfecture du 16.07.2018
N° 011-211100763-20180709-2018-155-DE